



AVIS PUBLIC

Projet de règlement 622-08-26

Consultation publique

Lundi 1 septembre 2026, à 19 h

Complexe des Seigneuries

1080, avenue Bergeron

St-Agapit

Lors de cette rencontre, ce projet de règlement et les étapes de son adoption seront expliqués et toutes personnes désirant s'exprimer seront entendues.

Pour consulter les documents :

Le projet de règlement 622-08-26 et l'illustration des zones visées peuvent être consultés au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture normales de travail, dès maintenant.

Vous pouvez également accéder au lien suivant : <http://www.st-agapit.qc.ca> à la section Municipalité /Règlement municipaux.

C'est quoi le projet ?

Modification du règlement de zonage pour mettre à jour les normes de stationnement et régir sur la hauteur des garages et des remises en proportion de leur superficie au sol.

Lors de la séance tenue du 10 août 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 622-08-26.

Donné à St-Agapit, le 13 août 2026

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 622-08-26

Règlement numéro 622-08-26, modifiant le règlement de zonage n°251-11-07 visant à modifier les normes régissant les stationnements et visant à régir la hauteur des garages et des remises en proportion de leur superficie au sol

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agait, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis concernant le règlement numéro 622-08-26 à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 13 août 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agait, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 618-07-26 sur le site internet de la Municipalité le 13 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois d'août deux mille vingt-six.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier